

COMMUNE DE BOUTTENCOURT

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU 19 MAI 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le 19 Mai 2025 à dix-neuf heures trente sous la présidence de Monsieur André BAYART Maire.

Présents : MM BAYART André, DUTERTE Marine, LEJEUNE Jean-Pierre, CORNET Romain, LAROSE Alexandre, BARDIN Christian, ROGUET Agnès, ALEXANDRE Christophe et DUCLOY Bertrand.

Absents représentés : M SECACHE Pierre par M LEJEUNE Jean-Pierre, M LEROY Richard par M CORNET Romain, Mme TELLIER Nadège par Mme DUTERTE Marine et M CONSEIL Dany par M LAROSE Alexandre

Absents : MM AVISSE Sylvain et BOS Ludovic

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Emet un avis favorable sans observation sur le plan de zonage, les Orientations d'Aménagements et de Programmation (OAP) et les dispositions du règlement écrit du PLUi qui concerne la commune directement.

Emet un avis favorable à l'institution de la taxe d'aménagement sur le territoire communautaire conformément à la délibération du Conseil communautaire du 15 avril 2025

Décide de déclarer la parcelle cadastrée Section AM n°10 située 7, Grande Rue 8020 BOUTTENCOURT comme susceptible d'être contaminée par le mэрule

Autorise Monsieur le Maire à effectuer une décision modificative au budget annexe CAVEAUX BOUTTENCOURT

Décide que la participation au Syndicat Intercommunal pour la Promotion des Personnes Handicapées de la somme de 2 213,70 €uros sera dont inscrite à l'article 65561 pour l'année 2025

Vu la réussite à l'examen professionnel d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial d'un agent technique principal de 2ème classe, décide de créer un nouveau poste d'agent de maîtrise à temps complet

D'adhérer au groupement de commandes "Solutions Informatiques et Connectivités" proposé par Somme Numérique. L'adhésion à ce groupement permettra de réaliser des économies d'échelle et d'améliorer la qualité des services offerts aux administrés

Décide de renouveler la convention avec le Centre Pastel pour la période du 07 juillet 2025 jusqu'au 1er août 2025

Décide d'augmenter les tarifs des tickets de repas à la cantine scolaire à compter du 1er septembre 2025 et fixe le prix du ticket enfant à 3,50 € (au lieu de 3,30 €) et le prix du ticket adulte à 4,00 € (au lieu de 3,80 €)

Décide d'augmenter le tarif à la garderie compter du 1er septembre 2025 et fixe le tarif de garde à 0,75 centimes la demi-heure

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes Bouttencourt le 26 mai 2025

Le secrétaire,



Le Maire,


André BAYART